

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-09/42C

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU N°2/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Rebull à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	28
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	2

Présents : François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Dominique ANDRAULT donne pouvoir à Jean ROMEO
Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA
Joëlle CANAVY donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Danielle CULAT donne pouvoir à François BONNEAU
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Jean GAUZE
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SIRVENTE, Sylvie TORRES.

Secrétaire de séance Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 17 septembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2025, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative du Budget EAU n°2/2025 est présenté et discuté.

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, AVEC 28 VOIX POUR ET 2 ABSTENSIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ)

✚ **ADOpte** la décision modificative du Budget EAU n°2/2025 telle que présentée ;

✚ **DIT QUE** la décision modificative est jointe à la présente délibération ;

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

